

QUESTION ORALE DE M. FOURNY A M . MARCOURT , MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTERIEUR ET DU PATRIMOINE SUR « LE DEVENIR DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « VALBOIS RESSOURCES NATURELLES (VALBOIS RN) » »

M. Dimitri Fourny (cdH). – L'asbl Valbois Ressources Naturelles a été fondée le 5 octobre 1976 et a pour objet la valorisation et la promotion de la forêt, des produits, des industries extractives et, d'une manière générale, des ressources naturelles et ce, en Province de Luxembourg et en Région Wallonne. Afin de promouvoir l'utilisation de la pierre et du bois dans la construction, de développer des contacts commerciaux, des échanges d'expériences et de savoir-faire, Valbois R.N. participe et/ou organise des foires et salons, des missions économiques, des rencontres commerciales entre entreprises wallonnes et étrangères. Il semble à ce jour que l'asbl « Valbois RN » soit appelée à devenir un « Centre de référence Bois » ou structure similaire dont l'appellation exacte n'est pas encore divulguée. Que va devenir cette asbl « Valbois RN » tant dans son secteur de développement de la ressource « bois » que dans le secteur de la ressource « pierre » ? Quelle sera la forme juridique de cette nouvelle organisation destinée à remplacer ou englober l'asbl Valbois RN et quel en sera l'objet premier ? Quel est le devenir de l'ensemble du personnel attaché à l'asbl Valbois RN ? Quel sera le siège d'exploitation de cette nouvelle organisation ? Prendra-t-elle place dans les locaux de l'actuelle asbl Valbois RN ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le secteur du bois est aujourd'hui mieux perçu comme un vecteur de créations d'activités et d'emplois en Région wallonne. Il contribue également au développement d'emplois en monde rural, à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement. J'ai mis en œuvre, avec les acteurs, une réflexion en profondeur visant à structurer une véritable politique économique dans le secteur du bois. Une première étape a été franchie en juin 2006 en créant la Financière du Bois. Il s'agit d'une association entre la Région wallonne et Investsud pour créer un fonds de

capital à risque doté de 3 millions € de moyens financiers nouveaux. La Financière du Bois a pour mission spécifique de fournir des moyens financiers aux entreprises de la filière bois pour leur permettre d'investir, d'innover et se développer sereinement. Le Gouvernement du 19 juillet 2007 a décidé de poursuivre la mise en œuvre d'une politique industrielle dans le secteur du bois. Il a ainsi été décidé de constituer un Office économique wallon du bois. Cet acteur fédérateur aura pour mission la mise en place d'une politique de développement économique du secteur du bois en Wallonie. C'est par la coordination et l'harmonisation des actions spécifiques dans le secteur du bois que le Gouvernement entend concentrer et optimaliser l'ensemble des ressources humaines et financières. Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, le Gouvernement a décidé que la Région wallonne reprendra Valbois et, en concertation avec les acteurs économiques, redéfinira le statut et les missions du nouvel office. Par ailleurs, les nouveaux organes de gestion devront intégrer une représentation équilibrée entre les représentants des pouvoirs publics et les acteurs du secteur. L'appellation définitive sera également concertée. Etant donné la situation juridique et financière de l'asbl Valbois, les réflexions et les contacts sont aujourd'hui en cours pour examiner la meilleure solution possible. J'estime pour ma part que l'asbl peut rester au même endroit s'il y a un consensus en la matière. Mon souci est de ne pas créer un nouvel outil, un nouveau « bidule ». Avant la fin de l'année, je déposerai, en concertation avec le Ministre Benoît Lutgen, une note sur l'état d'avancement de l'Office économique wallon du Bois. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution du dossier.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je salue l'esprit qui a prévalu à la création de l'Office wallon du bois. C'est une richesse que l'on doit développer. J'interpellerai le Ministre Lutgen sur la question. L'Office devra étudier une coordination entre le secteur du bois et des projets industriels et environnementaux.*